



FICHE DE RENSEIGNEMENTS N°2

A L'ATTENTION DES PARENTS
ANNEE 2024-2025

Nom de l'élève..... Prénom de l'élève :

Date de naissance :Niveau de classe :

AUTORISATION DE SORTIE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le règlement intérieur du lycée prévoit : « Les sorties pendant les récréations, la pause méridienne, en cas d'absence de professeur ou durant les heures d'études inscrites à l'emploi du temps, quel que soit le statut de l'élève, sont possibles avec une autorisation parentale ».

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....

- autorise** mon enfant à sortir pendant les récréations, la pause méridienne, en cas d'absence de professeur ou durant les heures d'études inscrites à l'emploi du temps
- n'autorise pas** mon enfant à sortir pendant les récréations, la pause méridienne, en cas d'absence de professeur ou durant les heures d'études inscrites à l'emploi du temps

Date

Signature du représentant légal

FICHE ALERTE CYCLONIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....

- autorise** mon enfant, en cas d'alerte cyclonique, à :
- Rentrer par ses propres moyens : car son itinéraire ne lui fait pas emprunter de passages dangereux
 - Utiliser les transports de ramassage scolaire
 - CINOR
 - CIREST
 - SEMTO/TCO
- n'autorise pas** mon enfant, en cas d'alerte cyclonique, à quitter l'établissement

Date :

Signature du Responsable légal

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.